

A cette date, Benoît Démià s'était déjà défait de sa boutique d'apothicaire, pour entrer, en qualité de secrétaire, au service de ce marquis de Thianges, qui lui fit l'honneur d'être parrain de son fils. Il avait laissé, d'autre part, sa mère et sa sœur Jacqueme¹ continuer seules l'exploitation de la corderie paternelle, dans la maison de la rue d'Espagne. Fort à l'aise², Benoît ne négligeait aucune occasion d'augmenter sa fortune : au cours des incursions des Comtois et des Espagnols en Bresse, ses domaines subirent certains dommages ; à titre de repréailles et d'indemnités, des patentes royales lui firent don de tous les biens appartenant en Bresse au Comtois Resonnet (26 juillet 1638).

M. de Thianges mourut au début de l'année 1639. Perte sensible pour le secrétaire que le gouverneur honorait de sa confiance. Celle-ci lui fut, à vrai dire, continuée par Jeanne de la Chambre, la veuve du marquis. Démià fut chargé par la noble dame de percevoir la rançon d'un prisonnier espagnol, le capitaine d'Amandres³.

Bien mieux, le nouveau lieutenant-général de Bresse, Bugey, etc., le comte de La Mothe-Houdancourt, appréciant comme son prédécesseur la remarquable aptitude aux affaires de Démià, se l'attacha en qualité de secrétaire et d'intendant de sa maison. La faveur de ce célèbre personnage devait avoir une influence considérable sur la destinée de notre Bressan.

Philippe, comte de La Mothe-Houdancourt, était né en 1605. Il débuta à dix-sept ans, comme cornette, dans les cheveu-légers du duc de Mayenne, servit d'abord contre les protestants, puis en Allemagne et en Piémont et reçut trois blessures au cours de ces campagnes. Gouverneur de Bellegarde en 1632, maréchal de camp en 1637, il fut nommé lieutenant-général en Bresse le 20 avril 1639. Ce vaillant soldat était, dans le privé, un homme

1. Par acte du 6 septembre 1635, Jacques Démià avait assuré l'avenir de sa fille Jacqueme en lui donnant 1.600 livres d'argent, une robe et une cotte nuptiale.

2. Jacques, son père, fit son testament le 26 novembre 1638. Pour sa part, Benoît héritait de plus de 4.000 livres, outre la dot de sa mère, soit 500 florins, et 160 livres de bijoux et d'augment.

3. Jean-Jacques d'Amandres, écuyer, seigneur de Soing, capitaine d'une compagnie de cheveu-légers au service du roi d'Espagne. Fait prisonnier par M. de Thianges, il fut retenu captif à Bourg pendant vingt-trois mois et n'obtint sa liberté que contre une rançon de 2.000 livres, plus le remboursement des frais occasionnés par sa nourriture et son incarcération, calculés à raison de 33 sous 6 deniers par jour, soit 454 livres 5 sous (*Archives du Rhône*, E. 391).